

Atelier 1 – Table ronde

Les élus face à la rénovation urbaine : que font-ils pour l'énergie et le climat ?

Jean-jacques MARION, Adjoint au Maire, Ville de Chelles

La Géothermie

La ville de Chelles s'est lancée dès 1982 dans le projet de la géothermie pour faire face au deuxième choc pétrolier de 1979 et à la crise de l'énergie.

Après la création du Syndicat Mixte pour la Géothermie de Chelles (SMGC) en 1984, l'exploitation du réseau débute en janvier 1987.

L'eau chaude est extraite du réservoir souterrain à l'aide d'un premier puits de production. Sa chaleur est récupérée et transférée vers le réseau urbain alimenté en eau chaude et en chauffage grâce à 37 sous-stations puis réinjectée vers son milieu naturel à l'aide d'un second puits de réinjection.

En janvier 2000, a été mise en service pour expérimentation, la première en France, une pile à combustible.

En 2000, une unité de dégazage a été installée améliorant les performances du puits et les conditions environnementales.

Une installation de cogénération de 7,85 Mwh a été mise en place en 2001 permettant de compléter la chaleur de la géothermie et de vendre l'électricité produite à EDF pendant les 5 mois d'hiver.

Le réseau de chaleur concerne 3 289 équivalents logements dont des équipements publics (écoles, centre culturel, centre nautique ...) pour lesquels il répond aux besoins de chaleur en demi-saison et en été.

Le réseau de chaleur à base géothermale constitue un plus pour les utilisateurs et la ville en terme de confort, de tarif, de fiabilité et d'environnement, elle ne provoque en effet aucun rejet polluant.

La cogénération a permis une avancée supplémentaire vers la protection de l'environnement.

Un plan local de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies locales renouvelables pour la réduction des rejets de CO₂ et de l'effet de serre a été signé avec la Région Ile-de-France en avril 2003 et l'appui de l'ADEME.

Ce plan prévoit une extension du réseau notamment vers le nouveau quartier de l'Aulnoy pour atteindre d'ici 2010 6 000 équivalents-logements.

Une première phase sera atteinte au cours de l'année 2005 avec le raccordement de 600 équivalents-logement dont une école maternelle et une maison de retraite.

Autres démarches significatives

La Ville de Chelles a engagé d'autres démarches pour prendre en compte l'énergie :

1 - Sur les bâtiments communaux existants :

- > En collaboration avec le SIGEIF, bilan énergétique des bâtiments communaux
- > Toujours avec le SIGEIF, sensibilisation du personnel communal aux gestes quotidiens permettant des économies d'énergie ((diminution de 12 % de la consommation d'énergie sur certaines plages horaires)
- > Prise en compte dans les travaux de la problématique de l'isolation thermique des couvertures et des parois et remplacement des huisseries avec double vitrage,
- > Remplacement des ampoules et des lampes dans les bâtiments communaux et éclairage public basse consommation.

2 - Dans le cadre d'une construction neuve

- > Des panneaux solaires installés sur une nouvelle école en assure la production d'eau chaude sanitaire.

Jean-Jacques MARION, Syndicat Mixte pour la Géothermie de Chelles

c.robillard@mairie-chelles77.fr